



Rupture contrat abusif hopital

Par **berthoux**, le **18/09/2008** à **01:43**

HELP!!!bonsoir. petit coup de main souhaite, je vais essaye de vous expliquer:
Ma petite amie (preparatrice en pharmacie) a passe le concours pour devenir preparatrice d hopital (statut fonctionnaire). L hopital c est engage a la prendre en stage si reussite du concours pour faire la formation. Elle etait sur liste d attente, du coup l hopital a embauche qq un d autre avant la fin du contrat (30-09-08) mais l ecole a appeler pour lui dire qu elle etait sur liste principale qq jours apres (avant la fin du contrat). Du coup elle sera au chomage le 30. De plus ma copine et moi habitons a 800m de l hopitale et que la personne embauche habite a 200KM et surtout C EST QUE LA PHARMACIENNE NE PEUT PIFFRER MA COPINE, elle connait l ecole et etait dans le jury. Aucune faute grave.
Je cherche de l aide ma copine pleure tout les soirs
06 13 52 25 01
tom.berthoux@orange.fr